



Lycée des métiers de la chimie et de la biologie

SAINT LOUIS

Rue Jean Hameau

BP 233

33028 BORDEAUX Cedex

Téléphone

05.56.69.35.95

Télécopie

05.56.39.16.52

Marché à procédure adaptée conformément à l'article 34 du décret 2016-360 du 25 mars 2016

**CAHIER DES CHARGES RELATIF
A LA FOURNITURE DE PAIN AU PROFIT
DU LYCEE SAINT LOUIS**

Valant également règlement de consultation

1. Définition de l'offre

L'offre concerne la fourniture de pain pour l'année 2017 au profit de la restauration du lycée Saint-Louis de Bordeaux.

2. Etat des besoins

Pain 50 gr. élaboré le jour même. Les pains élaborés à partir de pâte surgelée, les pains crus surgelés ou précuits sont à proscrire. Les produits livrés doivent répondre aux normes et aux règles sanitaires en vigueur excluant tout OGM.

Le besoin annuel est d'environ 150 000 unités avec une variation de plus ou moins 20%.

Les livraisons sont à effectuer sont des quantités variant de 1100 à 400 unités par jour suivant les périodes.

Ces chiffres sont un maximum qui n'engage en rien l'établissement sur les quantités réelles commandées. Les commandes seront ajustées quotidiennement aux besoins

3. Conditions de livraison

Le candidat devra garantir des conditions de transport adéquates afin de conserver les qualités gustatives du pain, et dans un véhicule conforme aux normes sanitaires.

Les livraisons seront à effectuer du lundi au vendredi entre 6H15 et 6H45, et si besoin est une deuxième livraison doit être possible avant 11h00.

4. Echantillons

Les échantillons sont à livrer à l'adresse du lycée, le **vendredi 13 janvier 2017** avant 8H.

5. Constitution de l'offre

Une fiche technique sera obligatoirement jointe au dossier. Le document détaillera la composition du pain (en pourcentage ou en poids) et indiquera le type de farine utilisée. Le candidat doit s'engager à respecter les critères définis aux articles 2 et 3, en précisant le conditionnement prévu pour le transport du pain.

Il lui appartient de fournir une déclaration sur l'honneur (cf. modèle joint) attestant qu'il ne fait pas l'objet de l'une des interdictions de soumissionner visées par :

- Les articles 38 et 8 de l'ordonnance n° 2005-649 du 06 juin 2005
- L'article 29 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005

Le dossier complet devra être adressé au lycée Saint-Louis le **vendredi 13 janvier 2017 avant 8H** au plus tard, et sera accompagné d'un descriptif de l'entreprise.

6. Pondération

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- qualité = 50%
- Prix = 40%
- Qualité des conditions de livraison = 10%

7. Paiement

Les factures seront établies à l'ordre du proviseur du lycée Saint-Louis, rue Jean Hameau, BP 233 - 33028 Bordeaux cedex.

Fait à Bordeaux, le 20 décembre 2016

Le Proviseur
Fabrice DEBSKI

ATTESTATION

Je soussigné, (Nom, prénom, fonction, nom de la société) atteste sur l'honneur

Conformément aux articles 38 et 8 de l'ordonnance n° 2005-649 du 06 juin 2005 :

- Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions listées au 8-1° de l'ordonnance du 6 juin 2005, escroquerie, abus de confiance, corruption de fonctionnaires, blanchiment, etc...)
- Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L.324-9 et L324-10 (travail dissimulé), L.341-6 (travail clandestin), L.125-1 et L.125-3 (marchandage et prêt illégal de main-d'œuvre) du code du travail ;
- Ne pas être en état de liquidation judiciaire, en faillite personnelle ou être habilité à poursuivre mes activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;
- Avoir souscrit les déclarations m'incombant en matière fiscale et sociale ou avoir acquitté les impôts et les cotisations exigibles au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation ;

Conformément à l'article 29 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 :

- Avoir souscrit la déclaration annuelle d'emploi de travailleurs handicapés ou à défaut avoir versé la contribution au fonds de développement pour l'insertion professionnelle des handicapés (art L.323-8-2, L.323.8-5, du code du travail – Cas des personnes assujetties à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés Art L.323-1 du code du travail)

Lieu, date, émargement
Cachet de l'entreprise

**Marché à procédure adaptée conformément à l'article 28
du Code des Marchés Publics du 1^{er} août 2006**

OFFRE VALANT ACTE D'ENGAGEMENT

Objet du marché : FOURNITURE DE PAIN AU PROFIT DU LYCEE SAINT LOUIS

Fournisseur :

Je soussigné,

agissant au nom et pour le compte de

dont le siège social est

immatriculé à l'INSEE sous le n°

et au registre du commerce du greffe du Tribunal de

sous le numéro

Après avoir pris connaissance du marché visé en objet et de ses clauses telles qu'elles sont décrites dans le cahier des charges, je m'engage sans réserve à traiter avec le lycée des Métiers ST LOUIS de Bordeaux selon les modalités de l'offre jointe.

A, le.....

Nom de la personne habilitée à engager l'entreprise

.....

Cachet de l'entreprise